

A LA BONNE POUTARGUE

**Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros**

**Siège social : 2010 AVENUE DE LA CROIX D'OR
CC SAN BAQUIS, 13320 BOUC BEL AIR
851 793 489 RCS AIX EN PROVENCE**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ,
Le 10 NOVEMBRE,
A 10HEURES,

Les associés de la Société A LA BONNE POUTARGUE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite lettre recommandée adressée le 1er octobre à chaque associé.

Les associés de la Société A LA BONNE POUTARGUE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par par lettre recommandée le 25/09/2025 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur PHILIPPE GLAIZE, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 000 actions sur les 2 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport président,
- Agrément d'une cession d'actions,
- Changement de dénomination sociale,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, décide d'agréer :

- La cession par M. MURA JEAN-CLAUDE au profit de M. BRUNET SYLVAIN de 327 actions sur les 980 actions lui appartenant dans la Société, moyennant le prix total de 1 635 euros, soit 5 euros par action.
- La cession par M. GLAIZE PHILIPPE au profit de M. BRUNET SYLVAIN de 326 actions sur les 980 actions lui appartenant dans la Société, moyennant le prix total de 1 630 euros, soit 5 euros par action.

L'Assemblée Générale charge son président, de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 7 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, décide qu'à compter du 10 novembre 2025 la dénomination sociale sera **L.B.P** au lieu de **A LA BONNE POUTARGUE**.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - DÉNOMINATION

"La dénomination de la Société est : L.B.P"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
PHILIPPE GLAIZE



